

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/186081 (DU)
D/2043-0509/05/2007-419PR (DMS)
N/réf. : GM/Bxl2.816/s.433
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place de Brouckère,31. Hôtel Métropole. Restauration et reconstitution du jardin d'hiver. Avis conforme.
Dossier traité par S. De Bruycker (DU) et S. Duquesne(DMS).

En réponse à votre lettre du 10 avril 2008, réceptionnée le 11 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 23 avril 2008 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un ***avis conforme favorable sous réserve.***

La demande porte sur la restitution du jardin d'hiver de l'hôtel Métropole dans son état d'origine de 1901-1904, tel qu'il avait été conçu par l'architecte Oscar Simon et par le décorateur Felix Coosemans. Cette option, qui implique qu'on « efface » pour l'essentiel les transformations ultérieures qu'a subies le jardin d'hiver, et notamment la nouvelle décoration réalisée par Adrien Blomme en 1936, a été prise en 2006 après la découverte des peintures du plafond de grande qualité et suite à la réalisation des premières études historiques et chromatiques du jardin d'hiver. La CRMS appuyait cette option dans son avis de principe du 08/12/2006. Certains éléments datant des transformations ultérieures seront toutefois conservés, notamment l'escalier de la phase « Blomme » qui prend son départ dans le jardin d'hiver, ainsi que le revêtement de sol en marbre réalisé dans les années 1970.

Le dossier actuel comprend une série d'études préalables poussées qui permettent de documenter la majorité des décors d'origine et qui donnent les indications nécessaires pour restituer la plupart des décors. Outre une étude historique à proprement parler, le dossier comprend des études poussées de l'état de conservation et de l'iconographie des toiles marouflées peintes qui ornent le plafond, ainsi que des décors en staff et de la polychromie des finitions peintes.

Du jardin d'hiver original, les éléments suivants sont actuellement encore en place :

- la structure comprenant six colonnes qui portent un lanterneau central. La structure métallique décorative, qui portait le contre-lanterneau (dont le vitrail a disparu), est également encore en place. Le lanterneau (côté extérieur) semble encore en place, mais est actuellement couvert d'une couche de roofing ;
- les toiles marouflées qui ornent le plafond. Des huit peintures d'origine, six existent toujours sous les couches de peintures ultérieures ; elles sont en relativement bon état. Les deux autres peintures (n°s 6 et 8) ont disparu ;
- des traces des anciens décors en staff. Lors des sondages, ces traces ont été découvertes uniquement sur les écoinçons et sur l'architrave de l'entablement central.

Outre les éléments et les traces conservées in situ, les décors d'origine du jardin d'hiver sont documentées par les dessins de Coosemans et par une seule photographie ancienne datant de 1909. La CRMS souhaite qu'une copie grandeur de ces dessins soit fournie à la CRMS et à la DMS.

Les principaux éléments à enlever dans le cadre de la restitution de la situation d'origine sont :

- le faux-plafond mis en œuvre par Blomme pour remplacer le vitrail du contre-lanterneau,
- les châssis métalliques des baies situées autour du jardin d'hiver,
- les armatures d'éclairage autour des fûts des colonnes, réalisés par Blomme, ainsi que les spots situés au-dessus des chapiteaux des pilastres

Les différentes couches de peintures datant des transformations de Blomme et des années 1970 seront évidemment aussi enlevées ou surpeintes.

De manière générale, la Commission se réjouit de la qualité du projet et des études préalables qui ont déjà été réalisées. Elle félicite le maître de l'ouvrage et les auteurs de projet des efforts consentis et du travail réalisé ; elle les encourage de procéder de la même manière pour les points qui restent encore en suspens. En effet, au stade actuel du dossier, une série de questions restent ouvertes et devront encore faire l'objet d'études plus pointues et de propositions d'exécution concrètes. Il s'agit, notamment, de la restitution des deux toiles marouflées disparues, des décors en staffs et du vitrail qui ornait jadis le contre-lanterneau. En outre, l'intervention au niveau du lanterneau, la restitution des menuiseries et le renouvellement de l'éclairage soulèvent également encore certaines interrogations. ***Afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour l'ensemble des travaux de restauration/restitution du jardin d'hiver, la Commission propose, dès lors, de mettre sur pied un Comité d'accompagnement, constitué du gestionnaire du dossier à la DMS, d'un ou de plusieurs membres de la CRMS, de l'auteur de projet et, en fonction de l'évolution des études et du chantier, des restaurateurs/conservateurs des différents décors. Il appartiendra à ce comité d'examiner les dessins d'exécution qui sont encore à réaliser, ainsi que les essais effectués sur place, et d'approuver l'ensemble avant la réalisation des travaux.*** En effet, la réussite de l'opération de restitution du jardin d'hiver dépendra essentiellement de la qualité de l'exécution des différents travaux. Un suivi soutenu du chantier de la part de la DMS sera dès lors indispensable. A cet effet, la CRMS propose son aide à travers le Comité d'accompagnement. La CRMS demande aussi que cette manière de travailler soit systématiquement incluse dans le cahier des charges, ce qui est actuellement déjà le cas pour nombre de postes.

Les différents points qui devront encore être examinés par le Comité d'accompagnement sont développés ci-dessous, ainsi qu'une série de réserves qui conditionnent l'avis favorable de la CRMS et auxquelles des réponses doivent être formulées et approuvées par le Comité avant d'entamer les travaux qui y correspondent.

1. Lanterneau, contre-lanterneau et restitution du vitrail.

- Le lanterneau existant est recouvert d'une couche de roofing. De ce fait et en raison de sa faible accessibilité, il n'a pas été documenté dans le présent dossier. Le projet propose de remplacer la superstructure par une nouvelle verrière translucide en aluminium dont les divisions reprendront la configuration des panneaux des vitraux du contre-lanterneau. **Au stade actuel du dossier, la Commission ne peut pas souscrire à cette proposition.** Les détails joints au dossier sont très sommaires et la Commission estime qu'il y a lieu de mieux documenter la verrière existante, lorsqu'elle sera accessible et après enlèvement de la couche d'étanchéité. **Au cas où l'élément en place s'avérerait d'origine, la CRMS préconise de le maintenir et de le restaurer si son état de conservation le permet. Si cela n'était pas le cas, elle recommande de le remplacer par un nouvel élément qui respecte la situation d'origine ou qui s'inscrit davantage dans le concept du jardin d'hiver d'origine pour ce qui concerne la typologie, les matériaux, les profils mis en œuvre, etc.. En tout état de cause, les résultats de l'examen de l'élément en place, ainsi que le protocole de restauration ou les détails d'exécution de la nouvelle verrière doivent être soumis à l'approbation préalable du Comité d'accompagnement.** Dans ce cadre, la CRMS attire également l'attention sur l'importance de prévoir une ventilation naturelle adéquate dans la superstructure du lanterneau (cf. Etude de S. Heremans, p.7 : « *het ontwerp van de bovenbouw is vooral van belang voor het effect van de natuurlijke thermische verluchting van de wintertuin* »). Cet aspect n'a pas été abordé dans le présent dossier.

- Pour ce qui concerne le contre-lanterneau, des sondages ont permis de constater que la structure métallique ouvragée est encore en place et relativement intacte. Un relevé complet de cette structure n'a cependant pas encore pu être dressé en raison des difficultés d'accès. **Lorsque la structure sera dégagée (après l'enlèvement du faux-plafond), la Commission demande de réaliser ce relevé et d'y localiser de manière précise les traitements de restauration et les éléments qui sont éventuellement à remplacer à l'identique. Ce document sera soumis à l'approbation préalable de la DMS.**

- Le contre-lanterneau était, à l'origine, muni d'un vitrail composé de douze panneaux ornés de motifs géométriques dans des couleurs tempérées. Le dossier propose de reconstituer le vitrail sur base de la photo ancienne du jardin d'hiver et sur base d'une comparaison stylistique avec les vitraux situés dans d'autres pièces de l'hôtel (notamment celui du hall d'entrée qui mène vers le jardin d'hiver). Toutefois, seul le dessin du nouveau vitrail est renseigné dans le présent dossier. La proposition introduite pour avis de principe en 2006, qui renseignait également les couleurs, ne figure plus parmi les documents introduits pour la demande de permis unique. A ce stade-ci, la Commission peut approuver le dessin proposé. Elle estime, par ailleurs, que les teintes proposées en 2006 semblaient correctes et respectaient l'unité du jardin d'hiver. Elle demande, dès lors, de poursuivre la réflexion dans ce sens. Une vérification du choix des couleurs par rapport aux derniers résultats des études stratigraphiques semble, dans ce cadre, également recommandée. **Le projet détaillé de la reconstitution du vitrail (dessins d'exécution, indications précises sur les couleurs, etc.), ainsi que les échantillons de verre seront soumis à l'accord préalable du Comité d'accompagnement.**

2. Restitution des menuiseries

Le projet propose de restituer les boiseries qui rythmaient à l'origine les grandes baies cintrées autour du jardin d'hiver. Ces éléments sont documentés par la photographie ancienne de 1909 et par les dessins de Coosemans. En outre, une porte d'origine a été conservée dans la baie située entre le jardin d'hiver et le salon Rubinstein. La photo ancienne montre que certaines de ces menuiseries étaient équipées de miroirs et d'autres d'un vitrage transparent (du côté de l'impasse du Cheval). La description fournie dans une brochure de 1903 mentionne à son tour la présence « *d'énormes glaces (qui) répercutent le soir, les milles richesse de lumières électriques et de la décoration* ». Les arcs cintrés au-dessus des baies latérales (côté impasse seulement ?) étaient apparemment munis de verres sous plomb, posés en écaille de poisson avec un rebord extérieur présentant un motif végétal. A l'exception de la porte vers le salon Rubinstein, l'ensemble des menuiseries d'origine a été remplacé lors de la campagne de transformation d'Adrien Blomme par de grands miroirs ou par des châssis métalliques, également pourvus de miroirs. Le projet propose de restituer les menuiseries, selon le modèle d'origine, en acajou africain. La Commission se réjouit de cette proposition et en accepte le principe. Elle estime toutefois que la réflexion sur les menuiseries et plus particulièrement sur la vitrerie devrait être poursuivie et affinée, tout en tenant compte des questions et des remarques suivantes :

- ***la CRMS s'interroge sur l'essence de bois choisie, à savoir l'acajou africain.*** Cette option n'est pas motivée dans le dossier et ne semble pas correspondre à l'essence de la seule porte conservée. ***Elle demande, dès lors, d'identifier l'essence de cette porte et d'adapter l'essence des nouvelles menuiseries en fonction de cette donnée. Le choix final de l'essence sera soumis au Comité d'accompagnement.***

- les menuiseries seraient restituées selon deux principes : les châssis qui sont actuellement ouvrants seraient remplacés par de vrais châssis munis de miroirs biseautés. Les grands miroirs fixes seraient, par contre, conservés et pourvus de moulures appliquées imitant le modèle des châssis d'origine. Les deux types d'intervention ne sont cependant pas clairement localisés sur les plan pour les différentes baies. En outre, les détails d'exécution des nouvelles menuiseries n'ont pas été joints à la présente demande.

La Commission s'interroge sur l'option de coller des « faux-châssis » sur les miroirs existants en raison de l'aspect visuel peu réussi que cela risque de produire par rapport au vrais châssis. Elle demande d'examiner la possibilité de munir toutes les baies du même type de châssis, même s'ils sont obturés par l'arrière. Une nouvelle proposition dans ce sens devrait être soumise au Comité d'accompagnement, ainsi que les détails d'exécution des nouvelles boiseries.

- Dans son avis du 08/12/06, la CRMS avait suggéré de réduire le reflet « à l'infini » résultant du placement de miroirs en face à face dans les baies. La présente demande ne développe pas davantage cet aspect et confirme l'intention de prévoir des miroirs dans toutes les baies, y compris dans les impostes cintrées des côtés latéraux (où se situait à l'origine des verres sous plomb en écaille de poisson). La Commission comprend la difficulté de revenir à la situation d'origine sur ce point, en raison des transformations ultérieures et des constructions réalisées au fil des ans autour du jardin d'hiver d'origine (côté impasse).

Pour ce qui concerne le vitrage en écaille de poisson des arcs latéraux, tel qu'il apparaît sur l'ancienne photo, aucune proposition de restitution n'a été faite pour donner suite à l'avis de principe. On prévoit vraisemblablement de coller des moulures sur les miroirs, imitant le châssis en éventail.

La Commission estime que la réflexion sur les vitrages des baies n'a pas été suffisamment développée. En outre, la relation avec le projet d'éclairage (artificiel) et l'effet qui sera créé

en utilisant des miroirs dans l'ensemble des baies, n'ont pas été réellement abordé (cf. infra). Dans ce cadre, on peut aussi s'interroger sur la possibilité de restituer l'éclairage naturel au niveau des arcs cintrés latéraux (côté impasse) et de leur vitrage originel en écaille de poisson. Si cela n'était pas possible, la restitution de « l'éventail » n'est peut-être pas non plus pertinente. La CRMS demande, dès lors, de poursuivre l'étude sur ce point et d'affiner la proposition actuelle de commun accord avec le Comité d'accompagnement en tenant également compte des remarques ultérieures sur l'éclairage.

3. Restauration/restitution des toiles marouflées, des décors en stucs et de la polychromie

- Le dégagement et la restauration des toiles marouflées a fait l'objet d'une étude préalable très poussée qui conclut au fait que les peintures sont relativement bien conservées et qui donne des indications précises quant aux traitements de restauration à mettre en oeuvre. Pour ce qui concerne les deux peintures disparues (les n°s 6 et 8), la CRMS approuve la proposition de procéder à une restitution hypothétique sur base des motifs et de l'iconographie des toiles conservées, car l'étude a mis en évidence l'aspect récurrent des motifs ainsi que la logique sous-jacente de la composition. Cette proposition ne pourrait toutefois être concrétisée qu'après le dégagement complet des autres panneaux. **La Commission demande de soumettre les dessins détaillés des deux panneaux manquants à l'approbation préalable du Comité d'accompagnement.**

-Pour ce qui concerne la restitution des décors en staff, ceux-ci se situaient, d'après les dessins de Coosemans, à cinq endroits différents, à savoir :

- . sur les architraves des poutres,
- . sur les écoinçons des demi-lunes vitrées,
- . sur les linteaux des baies en miroirs,
- . sur l'architrave de l'entablement central,
- . sur le tiers inférieurs des fûts des colonnes.

Les sondages ont uniquement mis à jour des traces de ces décors sur les écoinçons et sur l'architrave de l'entablement central. Par ailleurs, ces traces ne correspondent pas dans tous leurs détails aux dessins de Coosemans.

Dans un souci d'unité de l'ensemble du jardin d'hiver, le projet vise la reconstitution de tous les décors en staff renseignés par Coosemans (et partiellement visible sur l'ancienne photo de 1909). Vu le peu de traces matérielles conservées, il s'agit d'une reconstitution qui sera donc pour partie hypothétique et basée essentiellement sur les dessins de Coosemans. Au stade actuel du dossier, les dessins d'exécution des différents décors en staff n'ont pas encore été réalisés ; ils devront être établis par un spécialiste en la matière. **La Commission souscrit au principe de la restitution des décors en staff selon les dessins de Coosemans. Elle demande toutefois de présenter l'ensemble des dessins d'exécution qui sont encore à réaliser ainsi que des essais in situ à l'approbation préalable du Comité d'accompagnement.** Elle estime que l'étude devrait, entre temps, être poursuivie sur ce point et que des exemples similaires devraient être renseignés, ce qui semble important en particulier pour le décor à restituer sur les fûts des colonnes. Dans ce cadre, elle demande de maintenir in situ les armatures d'éclairage de Blomme, situées autour des colonnes, jusqu'au moment que les dessins et l'échantillon du décor à restituer soient approuvés par le Comité.

- Pour ce qui concerne la restitution de polychromie, les études préalables réalisées comprennent tous les éléments nécessaires à une réalisation dans les règles de l'art. Les

conclusions et les recommandations de cette étude devront, dès lors, être soigneusement suivies lors de la réalisation des travaux. A cet égard, la CRMS formule les recommandations suivantes :

. le cahier des charges mentionne que les références NCS de l'étude préalable sont données de manière indicative. **La CRMS estime que les codes NCS doivent être considérés comme les seules références et qu'ils doivent constituer la base pour les essais et la réalisation des travaux.**

. Une confusion est apparue concernant le terme bichromie utilisé dans l'étude préalable et dans le cahier des charges. Ce terme ne doit pas être compris comme l'utilisation simultanée de deux teintes, à savoir le brun rosé et la rouge brique, mais comme une superposition de deux couches. En effet, le brun rosé a été seulement appliqué sur certains éléments et rehaussé au moyen d'une très fine couche en « rouge brique ». Sur les autres éléments, seule la couche rouge brique a été retrouvée.

. La Commission demande de veiller à la mise en place d'une collaboration très étroite entre le restaurateur des faux-marbres à conserver et le peintre-décorateur qui exécutera les nouveaux faux-marbres afin d'obtenir un résultat très similaire entre les éléments d'origine et ceux qui seront restitués.

4. Plans d'électricité et d'éclairage

De manière générale, le projet est très sommaire au niveau des plans d'électricité et du projet d'éclairage. Selon le dossier, l'éclairage artificiel se ferait au moyen d'un seul lustre central, ainsi que d'un éclairage LED de la gorge, des vitraux, du bar et des chapiteaux, disposé de manière invisible. Cette proposition n'a toutefois pas été détaillée: la localisation précise, les modèles, la manière de fixer les dispositifs, etc. n'ont pas été joints au dossier. Dans ce cadre, une simulation de l'effet de l'éclairage voulu aurait également facilité la compréhension du projet. Le projet ne s'inscrit non plus dans une approche globale qui intègre également la question de l'éclairage naturel et de l'utilisation des miroirs, tel que cela avait été préconisé par la CRMS dans son avis de principe du 08/12/2008.

A l'origine, le jardin d'hiver était éclairé par trois imposants lustres en bronze. Un de ces lustres d'origine se situe actuellement dans le salon Rubinstein ; il sera récupéré et remis en place après sa restauration en atelier. Malgré la demande de la CRMS dans son avis de principe, ainsi que de la recommandation formulée dans l'étude historique de S. Heremans (p.12 : « *De optie tot uitvoering van de originele kroonluchtermodellen biedt echter de beste garantie om de authenticiteit van het interieur te herstellen.* »), l'option de refaire à l'identique les deux lustres disparus n'a pas été retenue. **La CRMS encourage le maître de l'ouvrage à reconsidérer ce point et d'inclure la restitution des deux autres lustres dans le projet de restitution du jardin d'hiver.** Cette démarche complètera les efforts consentis pour la restitution de l'ensemble des décors et pourrait, en outre, limiter l'introduction de nouveaux éléments d'éclairage.

En outre, la CRMS demande de présenter pour approbation les plans détaillés d'électricité (gainages, prises, commandes, etc.) au Comité d'accompagnement. Pour ce qui concerne l'éclairage LED, elle demande, d'une part, de détailler cette intervention (modèles, implantation exacte, pose, etc.). D'autre part, elle demande de rendre ce type d'éclairage le plus sobre possible et d'éviter des éclairages ponctuels qui accentueraient fortement certains éléments et perturberaient ainsi la lecture de l'ensemble. La CRMS demande, dans ce cadre, de prendre également en compte l'effet qui sera créé par la présence des miroirs. Le plan d'éclairage détaillé sera soumis à l'approbation préalable du Comité d'accompagnement.

Enfin, la Commission s'interroge sur le sort des luminaires situés autour des fûts des colonnes. Ces éléments, réalisés par Blomme, ne sont certainement pas dénués d'intérêt. La Commission demande de les déposer soigneusement et d'examiner la possibilité de les récupérer dans une autre pièce de l'hôtel. Elle demande aussi de les maintenir sur place jusqu'au moment où le projet de restitution du décor en staff sur les fûts colonnes sera approuvé par le Comité d'accompagnement.

5. Mobilier

A l'exception du nouveau meuble de bar, le présent projet ne comprend, pas de proposition pour équiper le jardin d'hiver restauré d'un nouveau mobilier. Or, le mobilier existant (tables basses et fauteuils de type Chesterfield) ne correspond pas au type de mobilier qui équipait jadis les jardins d'hiver et que l'on retrouve également sur l'ancienne photographie du jardin Métropole (mobilier léger en rotin). Selon des informations obtenues sur place, l'intention serait de remplacer le mobilier existant, lorsque le jardin d'hiver sera restitué, par un nouveau mobilier plus adéquat. ***La Commission encourage cette démarche et se tient à la disposition du maître de l'ouvrage pour le conseiller à ce sujet.***

Pour ce qui concerne le nouveau bar à implanter au même emplacement que le bar existant, la CRMS demande de présenter les détails au Comité d'accompagnement. L'essence du bois utilisé devra, en outre, être adaptée à celle utilisée pour les autres menuiseries (cf. supra).

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

En l'absence du Président,
G. STEGEN
Vice-Président